

Taux de cotisations

CCN de l'habitat et du logement accompagnés (N° Brochure 3014 - IDCC 2336)

Tarif famille

Au 1^{er} juillet 2026

Les taux de cotisations mensuels sont exprimés en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS)

Adhésion obligatoire régime de base

	Régime Général	Régime Alsace Moselle
Base conventionnelle	3,03%	1,74%
Option 1 facultative	+ 1,23%	+ 1,23%
Option 2 facultative	+ 2,45%	+ 2,45 %

Adhésion obligatoire régime de base + Option 1

	Régime Général	Régime Alsace Moselle
Base conventionnelle + Option 1	3,69 %	2,13 %
Option 2 facultative	+ 1,02%	+ 1,02 %

Adhésion obligatoire régime de base + Option 2

	Régime Général	Régime Alsace Moselle
Base conventionnelle + Option 2	4,23 %	2,44 %

Cotisation FAMILLE : Ce régime frais de santé couvre le salarié et ses ayants droit

Répartition de la cotisation régime de base obligatoire : 50% à la charge de l'employeur et 50% à la charge du salarié

Le montant de la cotisation des options 1 et 2 facultatives s'ajoute aux cotisations du régime de base et sont à la charge exclusive du salarié